

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Correspondance romaine. — III Prières des Quarante-Heures. — IV Le Saint-Père Benoît XV et les prisonniers de guerre. — V Précieux conseils aux collégiens. — VI Au Bon-Pasteur. — VII Retraite fermée à la Villa Saint-Martin, à l'Abord-à-Plouffe, pour les marchands et les hommes d'affaires.

AU PRONE

Le dimanche, 30 mai

On fait la consécration à la sainte Trinité (1) ;

On annonce :

La clôture du mois de Marie (2) et l'ouverture du mois du Sacré-Coeur (3) ;

La Fête-Dieu, sa solennité extérieure et sa procession; le salut chaque jour de l'octave.

Dans quelques diocèses (autres que Montréal), vendredi samedi et dimanche, triduum eucharistique (4);

Note. — Les fidèles ne sont plus obligés d'assister à la messe, le jour de la Fête-Dieu, (cette année, le jeudi, 3 juin), mais on doit les exhorter à le faire.

On trouve à la fin de l'Ordo, p. LVII (et LXXI) la consécration "O très doux Jésus" propre à ce triduum.

(1) Indulgence plénière pour ceux qui assistent à la cérémonie de la rénovation des promesses du baptême, dans quelque église, pourvu qu'ils se *confessent, communient et prient* aux intentions du pape (1er juin 1906).

(2) Pour les indulgences du mois de Marie, voir le No 16.

(3) Les exercices du mois du Sacré-Coeur donnent droit aux indulgences suivantes :

1o Pour les exercices *privés* : 1o 7 ans et 7 quarantaines (7 ans seulement jusqu'en 1889) pour l'exercice de chaque jour (30 mai 1902) ; 2o Indulgence plénière pour les 30 *exercices privés* (ou public), pourvu qu'on se *confesse, communie et prie* pour le pape dans une visite d'église (ou de chapelle de communauté pour les personnes de la maison seules), en un jour à son choix pendant le mois, ou l'un des huit premiers jours de juillet (30 mai 1902) ;

OFFICES DE L'ÉGLISE

Le dimanche, 30 mai

Fête de la SAINTE-TRINITE, double de 1e cl.; mém. du dim.; préf. de la Trinité; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres, mém. de sainte Angèle et du dim.

Note. — On n'est plus obligé d'assister à la messe, le jour de la Fête-Dieu (cette année, le jeudi, 3 juin), mais on doit s'efforcer de la faire.

TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 6 juin

La solennité extérieure des titulaires dont l'office tombe du 23 mai au 13 juin, n'aura lieu que le 13 juin (avec renvoi de celle du Sacré-Coeur au 20 juin).

Diocèse de Montréal. — Du 3 juin, saint Sacrement (Dominion Bridge).

Diocèse de Valleyfield. — Du 3 juin, saint Sacrement (Howick).
J. S.

2o Pour les exercices *publics* à l'église: 1o 7 ans et 7 quarantaines (7 ans seulement jusqu'en 1889) pour l'exercice de chaque jour (30 mai 1902); 2o indulgence plénière si l'on a assisté au moins à 10 *exercices publics* pendant le mois, pourvu qu'on se *confesse, communique* et *prie* pour le pape dans une visite d'église (ou de chapelle de communauté pour les personnes de la maison seules), en un jour à son choix pendant le mois, ou l'un des huit premiers jours de juillet (30 mai 1902);

3o Pour les exercices *prêchés* tous les jours, ou au moins 8 jours du mois, dans les églises (ou les chapelles de communautés): 1o pour chaque jour, 7 ans et 7 quarantaines; 2o indulgence plénière comme à 2o ci-dessus; 3o pour tous les fidèles, indulgence plénière *toties quoties* (ou *de la Portioncule*) dans les églises (ou chapelles, mais seulement pour les personnes de la maison) où l'on a prêché ces exercices, en *visitant* cette église (ou chapelle) le dernier dimanche de juin (au lieu du 30 juin, en 1907) et en *y priant* pour le pape (la *confession* et la *communion* peuvent se faire partout); 4o pour les *prêtres* qui ont prêché cette série et les curés ou *recteurs d'églises* ou supérieurs qui les ont fait prêcher, privilège de l'autel grégorien pour l'âme pour laquelle ils célébreront le dernier dimanche du mois; 5o pour les personnes qui s'efforcent de propager ce saint exercice, ou de le faire mieux célébrer, 500 jours pour chaque oeuvre faite dans ce but, et indulgence plénière à chacune de leurs communions, pendant le mois de juin. (8 août 1906, 26 janvier 1908).

(4) Indulgence: 1o 7 ans et 7 quarantaines pour l'assistance à un exercice chaque jour; 2o 2 indulgences plénières: a) pour ceux qui ont assisté à un exercice, chaque jour, s'ils se *confessent, communiquent* et *prient*, pour le pape, b) pour ceux qui font la *communion générale*, le dernier jour, pourvu qu'ils *prient* aux intentions du pape (10 avril 1907).

CORRESPONDANCE ROMAINE

Avril 1915.

L existe une petite question souvent soulevée et diversement résolue. Elle vient de renaître à l'occasion de la modification des rubriques du missel sur les messes votives. La question peut se poser dans ces termes. Je vais dire la sainte messe un jour de semi-double *ad intentionem dantis*, mais je ne sais aucunement, ni de près, ni de loin, l'intention de la personne qui a donné l'honoraire. Puis-je célébrer une messe *pro defunctis* ?

La rubrique du missel nous donne à ce sujet une double indication. D'abord, la messe, *in quantum fieri potest*, doit concorder avec l'office dont elle est la continuation, ainsi qu'il est facile de s'en rendre compte dans les chapitres cathédraux ou collégiaux qui sont l'expression la plus exacte de la prière publique ordonnée par l'Eglise à ses ministres. Un autre texte des rubriques dit que les jours semi-doubles, et d'autres qu'elle énumère, on pourra célébrer des messes de défunts. Ne faisant pas un cours de liturgie, je passe sur les exceptions à cette règle, car on n'a qu'à suivre son *Ordo*. Cela étant, il faut, comme règle générale, que le prêtre suive à la messe l'office qu'il a récité dans son bréviaire, fête, vigile, férie, etc. C'est l'esprit de l'Eglise, le faire est un acte d'obéissance aux règles liturgiques et Dieu ne pourra pas manquer de bénir la fidélité à les observer.

Cependant il y a des messes votives insérées dans le missel. Il faut donc qu'elles puissent être dites quelquefois, sans quoi leur insertion serait inutile. Ces messes sont mises là pour la commodité des fidèles qui peuvent demander telle ou telle grâce et demander la lecture de la messe correspondante. Il y a de ces messes pour certaines nécessités particulières, *en temps de guerre, contre la peste, pour la paix, pour les mala-*

des, pour les pèlerins, pour la propagation de la foi, pour la rémission des péchés, pour la grâce de bien mourir, etc. Il y en a une autre d'ordre plus général et qui s'accommode à toutes les situations, la messe *pro quacumque necessitate*. Le fidèle peut demander qu'on célèbre pour lui telle ou telle messe, et le prêtre doit se conformer à ses indications. Mais parmi les messes votives celles pour le soulagement des défunts est la plus fréquemment demandée. Bien entendu, toutes les fois que la rubrique le permet, et quand le fidèle le demande, on la doit célébrer. Il y a d'autres cas où cette demande, sans être explicite, est présumable et présumée. Telles sont les messes de fondation quand aucune intention spéciale ne vient leur donner une autre destination. Ces messes sont ordinairement données pour obtenir des prières pour les morts. Il y a aussi les messes données pendant le mois de novembre, car la piété des fidèles se porte instinctivement pendant ce mois au soulagement des âmes des fidèles trépassés.

Mais prenons un cas spécial. Un prêtre a reçu un certain nombre de messes sans indication spéciale, peut-il les dire toutes *pro defunctis* ? C'était le cas proposé. Il faut d'abord observer que les messes ainsi reçues se disent à la suite l'une de l'autre et par conséquent suivant la rubrique les jours doubles ou privilégiés. Les jours semi-doubles, comme le prêtre n'a aucune indication spéciale, il ne saurait dire une messe votive déterminée. La messe doit concorder avec l'office, et pour s'écarter de cette règle, il faut un motif réel. Or ici le motif manque de la part du fidèle. Je ne vois donc pas pourquoi le prêtre célébrerait une messe votive. Cependant, comme il ne doit, sauf indication contraire, que le fruit *ex opere operato*, si le prêtre a une grâce spéciale à demander, des remerciements à faire à Dieu, etc., il peut lire la messe votive affectée à ce besoin. Si c'est un samedi par exemple, et si la rubrique le permet, c'est-à-dire si un semi-double tombe le sa-

med
mes
Ici
cart
mes
M
tain
unes
char
avec
pur
qu'o
chère
Qua
mab
au f
Je
plus
étan
plus
ne s
une
un a
récit
mett
de c
de l
O
1878
ticar
Les
sa c

medi, il ne serait pas contre l'esprit de l'Eglise de réciter la messe votive *De Beata*. Et ainsi en est-il des autres messes. Ici la dévotion spéciale du prêtre devient un motif pour s'écarter de la rubrique générale et ne point faire concorder la messe avec l'office.

Mais pourra-t-il dire une messe des morts ? Il a reçu un certain nombre de messes, et il est assez probable que quelques-unes au moins de celles-ci sont données pour les défunts. La charité des fidèles va plus loin que la vie présente et s'étend avec une grande largeur aux âmes qui souffrent dans le purgatoire. Tout le monde y a des parents, des amis, et au lieu qu'on les exclue des messes qu'on fait dire, il est certain que ces chères âmes doivent avoir une grande part de nos sollicitudes. Quand bien même le désir ne serait pas exprimé, il est présumable, et le prêtre en célébrant *pro defunctis* se conformera au fond à l'intention implicite du fidèle.

Je signale toutefois un écueil. La messe *pro defunctis* est plus courte que les autres, plus facile à célébrer ; car la langue étant mieux habituée à ces prières les prononce d'une façon plus rapide. Toutefois il faut bien remarquer que ce seul motif ne suffit pas pour dire, tous les jours où la rubrique le permet, une messe *pro defunctis*. Il y aurait dans une telle coutume un abus évident, vu que la messe doit être conforme à l'office récité. Cette prescription est d'ailleurs assez large pour permettre la récitation de toutes les messes votives en général et de celle des défunts en particulier quand on a un vrai motif de le faire.

* * *

On connaît les circonstances de la mort de Pie IX (8 février 1878). Il expira dans la petite chambre qu'il occupait au Vatican, à 6 heures, au moment où on sonnait l'*angelus* du soir. Les dernières paroles de ce pape expirant, qui garda du reste sa connaissance jusqu'au dernier moment, constituaient un

acte de charité. " Vous donnerez 200 livres au monastère de... " un râle survint, la tête du grand pape retomba sur l'oreiller, il était entré dans l'éternité. Et on n'a jamais pu savoir quel monastère avait eu la dernière préoccupation du charitable Pie IX.

Ce pape prisonnier du gouvernement italien avait voulu reposer au *campo verano*, c'est-à-dire au grand cimetière de Rome, au milieu de son peuple. Il avait demandé qu'on ne dépensât pour son sarcophage qu'une somme de 500 écus (2,700 francs) et avait dicté l'inscription *Ossa et cineres Pii papae IX — Os et cendres du pape Pie IX*. Il n'avait pas même voulu que ses armes figurassent sur ce modeste monument. La piété catholique a respecté cette volonté du saint pontife. Si elle lui a fait au *campo verano*, dans le sous-sol de la basilique de Saint-Laurent, en face de la plaque perforée sur laquelle fut déposé le diacre martyr, une chapelle d'une richesse qui rivalise avec n'importe quel monument de pape, au centre de la décoration, dans un petit *arcosolium*, on voit un modeste sarcophage en marbre blanc, dont la simplicité tranche avec le luxe des ors et des mosaïques qui l'entourent. Il y a là un contraste qui frappe tout de suite le pieux visiteur. Sur les murs s'étalent en mosaïques les écussons des cardinaux, évêques, prélats et instituts qui ont tenu à être ainsi toujours présents auprès de leur père bien-aimé.

Des cierges brûlent presque toujours devant le tombeau. On voulut tout d'abord s'opposer à cette marque de vénération, et le cardinal Bartolini, préfet des Rites, avait donné l'ordre de les enlever. Il y avait à cet enlèvement un motif plausible. Ce culte était une désobéissance aux décrets d'Urban VIII et pouvait être une objection que l'on ne manquerait pas de soulever si la cause du saint pape était introduite. Mais la piété des fidèles ne se tint pas pour battue. Elle représenta au cardinal que le corps se trouvait dans le

cimetière, en-dessous de la basilique, et que, dans tous les cimetières d'Italie, on allume, à certains jours de l'année, cierges et lampes pour symboliser la foi dans laquelle est mort le défunt et comme gage de suprême espérance. Ces raisons, que j'esquisse seulement, eurent raison des craintes du cardinal Bartolini, qui laissa faire.

Cela m'amène à parler de la cause de béatification du saint pontife. On sait qu'elle a commencé par marcher rapidement, puis elle a subi un temps d'arrêt, et même, disent quelques-uns, d'obscurcissement. Qu'y a-t-il par-dessous ? Je ne le saurais préciser. Mais il est certain qu'avec le nouveau règlement promulgué par Pie X, de douce mémoire, pour les procès d'introduction de cause, celles-ci sont rendues plus difficiles et plus longues. Il en est ainsi de celle de Pie IX en particulier. En veut-on une preuve ?

Le nouveau règlement ordonne de compulsor toutes les archives, soit publiques, soit privées, où l'on croit trouver des documents favorables ou défavorables au serviteur de Dieu. Cette mesure, très sage en elle-même pour les causes ordinaires, arrive à rendre pratiquement presque impossible la marche de la cause de Pie IX. Ce pape, qui pendant trente-deux ans, a été très mêlé à l'histoire du monde civilisé, a des fiches dans toutes les archives publiques et dans un grand nombre d'archives privées. Leur dépouillement occasionnerait un travail au-dessus des forces humaines, s'il fallait appliquer le règlement à la lettre. Un autre article ordonne au promoteur (avocat du diable) de citer d'office devant le tribunal tous ceux qu'il sait, de n'importe quelle manière, opposés à la cause ? Or ceux qui sont opposés à la cause de Pie IX sont légion. Il faut d'abord mettre en première ligne tous ceux qui, en Italie, ont favorisé le mouvement du *Risorgimento*, c'est-à-dire l'invasion par le Piémont des Etats de l'Eglise et la constitution de l'unité italienne. En France et en Alle-

magne, les libéraux, ancêtres des modernistes, que le *Syllabus* a tant effrayés, ne sont-ils pas aussi un grand peuple ? Il est clair que s'il fallait, dans cette cause, suivre à la lettre la procédure, il faudrait citer cent mille hommes, et plusieurs parmi ces cent mille seraient heureux de jouer un vilain tour à la mémoire vénérée du pontife qui les a tant de fois démasqués.

C'est, à mon avis, dans ce nouveau règlement, excellent en soi, je le répète, qu'il faut voir la cause du retard que l'on nous signalait au printemps dernier. Il faudra trouver un biais, qui, tout en laissant à l'attaque ses droits, permette cependant de régler la procédure de telle sorte qu'elle ne soit pas sans fin. La difficulté est grande, je le conçois. Mais la souplesse romaine finira bien par imaginer quelque *combinazione* qui satisfera le promoteur de la foi et la piété des fidèles ! La haine du libéral est tenace et peut-être veut-on lui donner le temps de s'émietter en laissant partir pour l'éternité ses principaux tenants. Mais, quelques soient les raisons de cette sage lenteur, je ne crois pas que le mot arrêt signifie abandon ?

Suivant l'usage, les cardinaux de la création de Pie IX décidèrent de lui faire un monument qui fut l'expression de leur vénération personnelle. Ils ne voulaient point entrer en compétition avec la piété des fidèles et participer, comme cardinaux, à l'ornementation du tombeau à Saint-Laurent-hors-les-murs. Ils réglèrent alors de faire faire une statue du pape qui serait placée dans la splendide *Confession* qu'il avait fait creuser à Sainte-Marie-Majeure. Il convenait, en effet, que cette statue du pape de l'Immaculée-Conception fût dans la plus importante église de la Vierge à Rome. Ce fut l'occasion d'une grande discussion parmi les cardinaux sur la façon dont serait représenté Pie IX. Beaucoup voulaient qu'il fût en chape. C'est le vêtement liturgique du pape. Ce mot chape est peut-être impropre, car le manteau pontifical est bien plus long par derrière que la chape que portent les prêtres.

Il forme une longue queue que soutiennent les camériers caudataires. Or quand le pape est représenté dans une église, il porte le manteau pontifical. Une visite à la basilique de Saint-Pierre suffit pour s'en convaincre. Pour ne citer qu'un exemple, la statue de Pie VI agenouillé à la confession de Saint-Pierre — oeuvre de Canova — nous fait voir le pape en chape et la tiaré devant lui à ses pieds. Il semblait donc que la même règle dût être suivie pour Pie IX.

Mais la majorité des cardinaux pencha pour une autre solution. Ce n'était point d'un tombeau qu'il s'agissait, disaient-ils, mais d'une statue. Par conséquent, elle n'était pas assujettie aux règles liturgiques auxquelles est soumis le tombeau. Il suffisait, pour concilier les exigences ecclésiastiques, de donner au pape l'étole sur la mozette—ce qui est son costume quand il vient dans une église pour adorer le Saint-Sacrement ou vénérer les reliques d'un saint. Ce plan fut adopté. Pie IX est représenté à genoux et appuyé sur un *faldistorium* qui lui sert, selon l'usage romain, de prie-Dieu. Il est revêtu du rochet, de la mozette filetée d'hermine, et a l'étole pendante. Sur l'étole sont les armes des Mastai Feretti. Il était utile de l'expliquer et de le préciser pour répondre à une question qui vient naturellement sur les lèvres quand on visite Sainte-Marie-Majeure.

Ajoutons que pour bien voir cette statue, il faut descendre dans la *Confession*, car, en se penchant sur la balustrade, la position que l'on occupe empêche d'apercevoir la majestueuse et serene figure du pontife qui a tant souffert pour l'Eglise et qui a été vraiment le confesseur de ses droits et de ses libertés.

DON ALESSANDRO.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Lundi,	31 Mai.	— Saint-Paul-l'Ermite.
Mercredi,	2 Juin.	— Hôtel-Dieu.
Vendredi,	4 "	— Notre-Dame-de-Bon-Secours.
Dimanche,	6 "	— Chapelle Notre-Dame-des-Anges.

LE SAINT-PÈRE BENOÎT XV ET LES PRISONNIERS DE GUERRE

NOUS avons déjà parlé ici de la belle initiative de Notre Saint-Père le pape Benoît XV, au sujet de l'échange des prisonniers de guerre, laquelle a eu pour effet d'apporter au moins quelques consolations au milieu de toutes les tristesses qui affligent les nations belligérantes. Voici deux ou trois documents qui soulignent l'importance de l'intervention papale.

Vers le 20 mars, Mgr Touchet, évêque d'Orléans, écrivait à Son Eminence le cardinal Gasparri :

Eminentissime Seigneur,

Je suis chargé, depuis vendredi dernier, d'une commission auprès du Très Saint-Père, de laquelle, je demande la permission de m'acquitter par l'intermédiaire de Votre Eminence.

Cette journée-là, je suis allé visiter dans une de nos ambulances un groupe de prisonniers français revenus d'Allemagne, après avoir été reconnus incapables de se mêler ultérieurement à la guerre en portant les armes. Ces braves gens étaient dans la joie la plus vive. Je n'ai pas pu ne pas me rappeler notre conversation de décembre dernier. Je leur ai donc demandé : " Savez-vous à qui vous devez d'avoir été échangés, à Constance, contre des prisonniers allemands? " Ils ont répondu sans hésiter : " Mais oui, au pape. Si vous pouviez le remercier de notre part?... " C'est fait, si Votre Eminence daigne se charger de dire cette humble gratitude.

Je prie Votre Eminence d'agréer l'hommage de mon très profond respect.

† STANISLAS, évêque d'Orléans.

Quelques jours plus tard des soldats libérés, bénéficiaires de l'initiative de Benoît XV, en traitement dans un hôpital de Lyon, écrivaient comme suit au Saint-Père :

I
Ly
po
cap
ven
I
bén
et l
leur

D
crét
d'O
S
I
SUA

Vo
solda
Père.
l'occa
Sa Se
sonni
XV
souffr
tait
récom
rester

Lyon, le 23 mars 1915.

Très Saint-Père,

Les soldats français soussignés, en traitement à l'hôpital X... à Lyon, vous présentent l'hommage de leur bien vive reconnaissance pour le retour inespéré dans leur patrie, après de longs mois de captivité, obtenu grâce à la très haute et très bienveillante intervention de Votre Sainteté.

Ils vous demandent de vouloir bien leur accorder votre paternelle bénédiction pour leurs bienfaiteurs, pour eux-mêmes, leur famille et leur patrie, et vous renouvellent, Très Saint-Père, l'hommage de leur filial et respectueux dévouement.

(Signé) Alfred BISLEREY, Henri PELS, Jules ROUSSEL, Thomas GAILLARD, Charles DUQUESNE, Benoît CRÉTEL, Jules ERGIBO, LEFEBVRE, Henri PAYRAT, Louis ROMENU, François DEFEBVRE, LENUCH, GAUDEL, Gaston HAULLON, Louis VANNUD, DELICOURT, GODDARET, L. VINCENT, Désiré DUQUESNE.

D'autre part, dès les premiers jours d'avril, le cardinal secrétaire d'Etat écrivait, au nom du Saint-Père, à Mgr l'évêque d'Orléans, la belle lettre que voici :

Secretaria

DI STATO

DI

SUA SANTITA.

Dal Vaticano, le 4 avril 1915.

Monseigneur,

Vous ne vous êtes pas trompé en supposant que le " merci " des soldats français délivrés de leur captivité irait au coeur du Saint-Père. Je suis reconnaissant à Votre Grandeur de leur avoir fourni l'occasion de l'exprimer et de m'avoir écrit, pour le transmettre à Sa Sainteté, leur filial message. En demandant l'échange des prisonniers devenus inaptes à reprendre les armes, Sa Sainteté Benoît XV n'avait eu, certes, en vue que de soulager quelques-unes des souffrances que la guerre actuelle a multipliées. Sa pensée ne s'était pas arrêtée aux consolations personnelles qui pourraient le récompenser de ses sollicitudes paternelles. Il ne saurait cependant rester indifférent aux témoignages de gratitude qui, de tous côtés

et sous des formes diverses, sont venus lui prouver que son intention ait été comprise et ses efforts couronnés d'heureux succès.

Mais les remerciements tout simples et tout confiants, que Votre Grandeur a recueillis, ont particulièrement touché le Souverain-Pontife. Il s'est plu à y voir cette spontanéité d'âme qui donne aux plus modestes fils de France une sorte de noblesse instinctive, cette sincérité aussi qui leur fait rendre hommage à la vérité, dès qu'ils la reconnaissent, et qui, pour le dire en passant, explique dans une très large mesure le si réconfortant réveil religieux de votre cher pays.

Sa Sainteté bénit très affectueusement les prisonniers français qui, par votre bienveillante entremise, lui ont procuré cette satisfaction intime.

Je prie Votre Grandeur d'agréer la nouvelle assurance de mon entier dévouement en Notre-Seigneur.

P. cardinal GASPARRI.

Cette lettre, dont il est inutile de souligner l'accent si ému et si affectueux, réjouira tous les coeurs qui aiment la France. Elle est la meilleure réponse à ceux qui, dans un but trop évidemment intéressé, feignaient de suspecter les sentiments de Benoît XV à l'égard de ce noble pays. On notera tout particulièrement la joie pieuse avec laquelle le Saint-Père constate et salue le réveil de la foi dans cette France qu'il n'a pas cessé de considérer comme la fille aînée de l'Eglise.

PRECIEUX CONSEILS AUX COLLEGIENS

DANS la dernière livraison des *Annales Térésiennes*, l'un des professeurs du séminaire de Sainte-Thérèse écrit, en marge de la retraite des finissants, et en s'inspirant des circonstances de la guerre actuelle, des considérations fort justes au sujet de la vocation au sacerdoce, lesquelles constituent de précieux conseils à répéter un peu partout à nos chers collégiens—cet espoir de l'Eglise aussi bien que de la patrie !

Peut-être discuterions-nous, l'occasion donnée, avec *H. I.* — telles sont les initiales dont le professeur térésien signe sa chronique, digne de celles de *Sim* d'autrefois — pour lui reprocher d'être trop affirmatif quand il écrit (paragraphe 3) que le monde va manquer d'apôtres, laissant entendre presque que la France n'en donnera plus... N'ayez crainte, ami, elle en donnera encore et toujours, malgré la guerre, malgré les prêtres-soldats, malgré les tués et les blessés! Car, en matière d'apostolat, comme en matière d'héroïsme, la France, l'histoire l'a prouvé, en dépit de toutes les apparences, est toujours inépuisable. N'empêche que vous avez raison d'écrire, vu les circonstances, que " c'est le temps, ou jamais, de montrer qu'au Canada français nous avons hérité de la mission de la mère-patrie ". Cette réserve faite, pour la forme plutôt que pour le fond, nous citons vos *Annales* :

" C'est pour les plus jeunes que je veux écrire ces lignes, c'est à eux surtout que je veux offrir ces quelques fruits cueillis au beau verger des vocations sacerdotales. C'est pour vous, élèves de seconde, de troisième et de quatrième, que je veux redire le dernier cri de la retraite. Je voudrais tant vous voir, vous aussi, pleurer à la plainte déchirante du Sauveur crucifié : "*O vos qui transitis per viam, venite et videte si est dolor sicut dolor meus*—Vous qui passez, arrêtez-vous donc et voyez s'il est une douleur comparable à la mienne. "

" Elle est bien grande en ce moment la douleur du Christ. La France envoyait des missionnaires par le monde entier. Elle les a tous rappelés. Prêtres, religieux, évêques sont partis de l'Afrique, de la Chine, des Indes, des Etats-Unis, du Canada, et maintenant trente mille prêtres français sont sur la ligne de feu! Et ceux de l'Angleterre, de la Belgique, de la Russie, de l'Allemagne, de l'Autriche ! Oh! les prêtres de l'univers, les prêtres de la paix, réunis sur un champ de bataille, les prêtres qui s'entretiennent : "*Videte si est dolor sicut dolor meus!* "

“ Demain donc le monde va manquer d’apôtres ! Le Canada va manquer de prêtres ! Ils ne reviendront pas ceux-là qui sont partis, un bon nombre vont tomber sur le champ de bataille et, ceux qui vont survivre, la France aura-t-elle le triste courage de les chasser encore une fois ? C’est donc le temps, ou jamais, de montrer que réellement la race canadienne-française a hérité de la mission de la mère-patrie. Il faut succéder à la France, faire germer des vocations chez nous, remplacer ceux qui évangélisaient l’Afrique, la Chine, les Indes et les peuplades sauvages de l’Amérique. Le diocèse de Montréal autrefois fournissait des prêtres aux Etats-Unis, à l’Ontario, à l’Ouest canadien. Aujourd’hui il se suffit à peine, demain ce sera la disette. Oh ! une disette de prêtres ! “ *Videte si est dolor sicut dolor meeus !* ” C’est le cri de détresse du pilote qui voit son vaisseau devenir la proie des tempêtes.

“ Vous, les jeunes de quinze ans, vous avez encore l’âme assez libre pour entendre ce cri de détresse. Il vous déchire le cœur, je le sais bien. Pourquoi donc ne voudriez-vous pas être prêtres ? Depuis trois ans, quatre ans, vous vivez au milieu des prêtres qui travaillent à votre formation. Tous les matins vous assistez à la messe, entourés de prêtres qui célèbrent. Vous savez ce que c’est que le prêtre. Eh bien ! vous n’avez qu’à le dire. Voulez-vous être prêtres ? N’attendez pas trop tard pour vous décider. A vingt ans les séductions du monde, le mirage du siècle vous empêcheront (peut-être) de voir la beauté du sacerdoce, les passions paralyseront votre volonté, couperont les ailes aux élans de votre âme. Et n’allez point me dire : “ Je le veux bien, mais je ne sais pas si le bon Dieu le veut. ” Si vous le voulez, vous savez bien que c’est le bon Dieu qui le veut. Serait-ce donc le diable qui vous ferait vouloir des fonctions si saintes ? Serait-ce donc le diable qui vous donnerait la grâce de vous affermir dans les vertus qu’exige le sacerdoce ? D’autres, à qui l’on demande s’ils veulent faire des prêtres, nous répon-

dent : “ Oui, j'en ferai un, si mes idées ne changent pas. ” Et pourquoi donc changeraient-elles ? Pensez-vous donc que ce serait le bon Dieu qui laisserait périr en vous une si belle résolution ? Non, on ne dit pas : “ Je serai généreux à moins que je ne devienne trop lâche. ” Vous n'avez qu'à rester généreux comme vous l'êtes en ce moment, c'est-à-dire, à ne pas permettre aux passions d'émousser votre volonté, à continuer d'aimer le bon Dieu comme vous l'aimez et vous serez prêtres un jour. Les idées ne changent pas chez qui sait bien prier et bien vouloir.

“ Je le sais, vous êtes généreux. Eh ! bien, dites-moi “ je veux faire un prêtre ”, et mettez-vous à l'oeuvre. Oh ! oui, par exemple, mettez-vous à l'oeuvre, et tout de suite. C'est pour avoir voulu et ne s'être jamais mis à l'oeuvre que tant de jeunes gens avaient la vocation à quinze ans et ne savent plus la retrouver à vingt. C'est que, voyez-vous, la lutte est dure, longue, pénible, et qu'il faut une volonté tenace, persévérante, pour s'imposer les sacrifices que demande tous les jours la conservation de sa vertu. Mais cette vertu, cette force, ce sacrifice, vous les voulez, parce que vous voulez être prêtres. Oh ! est-ce vrai ? Vous voulez être prêtres ! Je vous en félicite de toute mon âme, braves et courageux jeunes gens. Parce que vous avez dit “ je monterai à l'autel du Seigneur ”, c'est lui, le Seigneur, qui se chargera “ de réjouir votre jeunesse ”. Vous sacrifiez votre ardeur de quinze ans, vos talents, vos ambitions, votre vie au Seigneur ! C'est un sacrifice aussi beau que celui de l'autel, et les anges, les saints, les apôtres, comme à l'élévation, s'en viennent au-devant de vous en chantant : “ *Benedictus qui venit in nomine Domini, hosanna in excelsis !* ”

SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, 17 mai 1915.

M. l'abbé Pierre-Octave Renaud, retiré à Saint-Henri-de-Mascouche, décédé le 12 de ce mois, était membre de la SOCIÉTÉ D'UNE MESSE.

ADÉLARD HARBOUR, prêtre, *chancelier*.

AU BON-PASTEUR

LE 4 mai, M. l'abbé L.-A. Dubuc, curé de Saint-Jean-Baptiste, présidait au Bon-Pasteur, une cérémonie de vêtue et de profession religieuse.

Ont revêtu le saint habit : Mlles Marie-Ange Bissonnette, dite Soeur Marie-des-Neiges, des Cèdres ; Lucie Drolet, dite Soeur Marie-de-Sainte-Bibiane, de Laval-des-Rapides ; Oliva Dauphinais, dite Soeur Marie-du-Saint-Sacrement, de Beloeil ; Marie-Louise Dumais, dite Soeur Marie-de-Sainte-Judith, de Lowell, Mass.

Ont prononcé leurs vœux annuels : Soeur Marie-de-Saint-Hyacinthe, née Adam, de Farnham ; Soeur Marie-de-Saint-Eugène, de Saint-Charles de Montréal ; Soeur Marie-de-Sainte-Elise, née Thimot, de Little Brook, N.-E.

Ont prononcé leurs vœux perpétuels : Soeur Marie-du-Cénacle, née Généreux, de Sainte-Ursule ; Soeur Marie-Eudes-des-Sacré-Coeurs, née Perrault, de Montréal ; Soeur Marie-de-Saint-François-de-Genève, née Beaudet, de Woonsocket, R.-I. ; Soeur Marie-Agnès-de-Jésus, née Cloran, d'Ottawa ; Soeur Marie-de-Saint-Martin, née Cornellier, de Lowell, Mass.

Le saint sacrifice fut offert par M. l'abbé E.-C. Laramée, curé de Redford, N.-Y., et le sermon fut donné par le Rév. Père P.-M. Dagnaud, eud.

RETRAITE FERMEE

A LA VILLA SAINT-MARTIN, A L'ABORD-A-PLOUFFE
 Pour les marchands et les hommes d'affaires.

Du jeudi soir (27 mai) au lundi matin (31 mai).

S'adresser au Père Archambault, s. j.,
 (Villa Saint-Martin, l'Abord-à-Plouffe).